

PCM 703 CARMEL

Version: 13
Date de révision: 18/06/2012

Page 1 de 6
Date d'impression: 18/06/2012

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: **PCM 703 CARMEL**
Code du produit:
N. Index:
N. CAS: 68186-90-3
N. EC: 269-052-1
N. d'enregistrement:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées.

Coloring agents, pigments. Generally the substance is used in industrial and/or professional settings.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Raison Sociale: **CERADEL**
Adresse: **19 à 25 rue Frédéric Bastiat
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tél. 05 55 35 02 35
Fax 05 55 35 02 30
E-MAIL: ceradel@ceradel.fr**

Renseignements en cas d'urgence :
Centre anti-poison de votre département .
Numéro d'appel d'urgence : ORFILA :01 45 42 59 59
Site Web : www.ceradel.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de la Directive 67/548/EEC.
Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (UE) No 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage.

2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:
Empoussiérage.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Nom chimique: rutile couleur chamois de chrome, d'antimoine et de titane
N. Index:
N. CAS: 68186-90-3
N. EC: 269-052-1
N. d'enregistrement:

4. PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des premiers secours.

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

PCM 703 CARMEL

Version: 13
Date de révision: 18/06/2012

Page 2 de 6
Date d'impression: 18/06/2012

En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance.

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

PCM 703 CAMEL**Version: 13**
Date de révision: 18/06/2012**Page 3 de 6**
Date d'impression: 18/06/2012**7. MANIPULATION ET STOCKAGE.****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales: Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphie 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.****8.1 Paramètres de contrôle.**

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition.**Mesures d'ordre technique:**

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Protection respiratoire:

EPI: Masque auto-filtrant pour particules

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton.

Normes CEN: EN 149



Maintenance: Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.

Observations: S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.

Protection des mains:

EPI: Gants de travail

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie I.

Normes CEN: EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420

Maintenance: Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.

Observations: Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.

PCM 703 CAMEL

Version: 13
Date de révision: 18/06/2012

Page 4 de 6
Date d'impression: 18/06/2012

Les crèmes protectrices peuvent aider à préserver les zones exposées de la peau, ces dernières cependant ne doivent **JAMAIS** être appliquées après une exposition au produit.

Protection des yeux:

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection de la peau:

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Poudre inodore avec couleur caractéristique

Odeur: NO

Seuil olfactif: NO

pH: P.D./P.A..

Point de fusion: >1000°C

Point d'ébullition: P.D./P.A..

Point d'inflammation: P.D./P.A..

Vitesse d'évaporation: P.D./P.A..

Inflammabilité (solide, gaz): Unjustified (in accordance with section 1 of REACH Annex XI)

Limite inférieure d'explosivité: Not applicable

Limite supérieure d'explosivité: Not applicable

Pression de vapeur: Unjustified (cf. Annex VII section 7.5 Column 2 of regulation (EC) 1907/2006)

Densité de la vapeur: P.D./P.A..

Densité relative: 4-5 gr/cm³ gr/cm³

Solubilité: <0,1 mg/l at 20°C

Liposolubilité: NO

Hydrosolubilité: NO

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A..

Température d'auto-inflammabilité: Unjustified (in accordance with section 1 of REACH Annex XI)°C

Température de décomposition: P.D./P.A..

Viscosité: P.D./P.A..

Propriétés explosives: Unjustified (Annex VII section 7.11 Column 2 of regulation 1907/2006)

Propriétés comburantes: P.D./P.A..

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations.

Couleur: Yelloworange

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présentent pas de danger par leur réactivité..

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présente possibilité de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés.

Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

PCM 703 CARMEL

Version: 13
Date de révision: 18/06/2012

Page 5 de 6
Date d'impression: 18/06/2012

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages irréversibles.

On ne dispose pas d'information relative à la toxicité.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

On ne dispose pas d'information relative à l'écotoxicité.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) n° 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

PCM 703 CARMEL

Version: 13
Date de révision: 18/06/2012

Page 6 de 6
Date d'impression: 18/06/2012

16. AUTRES INFORMATIONS.

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette fiche Informatrice de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.